

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant les lundi et jeudi de chaque semaine

ABONNEMENT	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire et pays de la CAPTEAO : voie ordinaire :	22.000	42.000	Adresser les demandes d'abonnement au chef du Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidjan, BCEAO A 0005 0002.	La ligne décomposée en corps 8 de 62 lettres ou signes, interlignes et blancs compris 2.500 francs
voie aérienne :	28.000	39.000		Pour chaque annonce répétée, la ligne 1.500 francs
Etranger : France et pays extérieurs communs : voie ordinaire :	25.000	35.000	Les abonnés, désireux de recevoir un reçu, sont priés d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.	Il n'est jamais compté moins de 10 lignes ou perçu moins de 25.000 francs
voie aérienne :	30.000	50.000		pour les annonces
Autres pays : voie ordinaire :	25.000	35.000	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service des Journaux officiels au plus tard le jeudi précédant la date de parution du J.O.	Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu en plus du prix du numéro les frais de timbre et de légalisation en vigueur.
voie aérienne :	40.000	50.000		
Prix du numéro de l'année courante :	1.000			
Au-delà du cinquième exemplaire :	800			
Prix du numéro d'une année antérieure :	1.500			
Prix du numéro légalisé :	2.000			
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.				

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

2018 ACTES PRESIDENTIELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

21 mars ... Ordonnance n° 2018-343 fixant les limites de la forêt classée de l'Anguédédou.	619
11 janvier ... Décret n° 2018-19 portant intérim du ministre de l'Industrie et de Mines.	621
21 mars ... Décret n° 2018-345 relatif au recrutement et au statut des internes des hôpitaux de Côte d'Ivoire.	621
21 mars ... Décret n° 2018-347 portant nomination des représentants du Gouvernement dans le conseil d'administration du Millenium Challenge Côte d'Ivoire, en abrégé « MCA-COTE D'IVOIRE ».	623
29 mars ... Décret n° 2018-358 déterminant les règles relatives aux contrats de Partenariats Public-Privé.	623
29 mars ... Décret n° 2018-359 portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité national de Pilotage des Partenariats Public-Privé.	627

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis et annonces.	630
-------------------	-----

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PRESIDENTIELS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE n° 2018-343 du 21 mars 2018 fixant les limites de la forêt classée de l'Anguédédou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport du ministre des Eaux et Forêts,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier ;

Vu la loi n° 2017-870 du 27 décembre 2017 portant budget de l'Etat pour l'année 2018, notamment en son article 12 ;

Le Conseil des ministres entendu,

ORDONNE :

Article 1. — La forêt classée de l'Anguédédou forme un polygone de 148 sommets dont les coordonnées rectangulaires et les distances entre les différents sommets sont précisées dans le tableau joint en annexe.

Art. 2. — La forêt classée de l'Anguédédou ainsi définie a une superficie de 9148,756 hectares.

Art. 3. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Abidjan, le 21 mars 2018.

Alassane OUATTARA.